

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/133

Genève, le 24 novembre 2023

CONCERNE:

Nouveau rapport sur l'application

1. À sa 77^e session (Genève, novembre 2023), le Comité permanent a adopté un nouveau format de rapport sur l'application qui figure à l'annexe de la présente Notification.
2. Le Comité permanent a également encouragé les Parties à transmettre leur prochain rapport sur l'application **avant le 31 octobre 2024** (pour 2021, 2022 et 2023) afin que le Secrétariat puisse rassembler les données qui lui permettront de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Vision de la stratégie CITES à la prochaine session de la Conférence des Parties (CoP20), qui devrait se tenir en 2025.
3. La présente notification remplace la notification aux Parties n° 2016/006 du 5 février 2016.